



La vie de la Chambre

La quatrième délégation régionale de la Chambre Nationale des Propriétaires ouvrira le 18 juin prochain à Aix et Marseille.

Ouverture de délégations régionales

Historiquement implantée en Ile-de-France, la Chambre Nationale des Propriétaires a choisi de mettre en place des délégations régionales afin de se rapprocher au plus près de ses adhérents pour mieux les aider, les informer et les défendre.

Forte aujourd'hui de quatre délégations régionales, la Chambre Nationale des Propriétaires entend poursuivre son déploiement avec de nouvelles implantations prévues dans les prochains mois.

L'objectif de ces délégations est de répondre au plus près aux attentes des adhérents locaux qui pourront bénéficier de consultations sur place auprès d'experts bénévoles (avocats, notaires, fiscalistes, architectes,...) et de tous les services proposés par la Chambre Nationale, à savoir :

- **information, conseil et aide sur le plan juridique, fiscal et technique** par le biais de spécialistes, de supports d'information, de documents pré-établis, de conférences et de formations

- **avantages tarifaires et conditions préférentielles de partenaires** (ex : Orange, Barnes, Citya, Antargaz,...)
- **représentation des adhérents et défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.**

La délégation Aix-Marseille ouvrira ses portes le 18 juin prochain. Elle sera pilotée par Anne-Sophie GARDEL, avocat spécialisé en droit immobilier pour Marseille et Jean-Victor BOREL, avocat spécialisé en droit immobilier et de l'environnement pour Aix. Ils seront entourés d'une équipe locale de consultants bénévoles.

Pour prendre rendez-vous avec nos consultants régionaux, rien de plus simple : contactez-nous au 01.47.05.30.88.

L'inauguration de cette délégation aura lieu le 18 juin à 18h30 à l'Hôtel Intercontinental de Marseille. Si vous souhaitez y participer, veuillez remplir puis nous renvoyer, le coupon-réponse ci-dessous.